

Le Délégué Général
N.Réf. 421 /2017

المفوض العام

Alger, le

04 JUL. 2017

Messieurs les Présidents et Directeurs
Généraux des Banques et Etablissement Financiers.

Objet : Demande de suspension de domiciliation des importations de produits alimentaires.

Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de vous informer que l'ABEF a été rendue destinataire d'une correspondance n° 3342/SG/MF du 02/07/2017 émanant de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Finances, en référence à la lettre n° 29/PM du 29/06/2017 de Monsieur le Premier Ministre, invitant les banques à surseoir à toute domiciliation d'importation de produits alimentaires ou de préparations alimentaires.

Les produits concernés par cette suspension sont :

- Produits de préparations alimentaires (sauce, ketchup, mayonnaise...);
- Produits alimentaires (biscuiterie, confiserie, chocolat);
- Les équipements industriels tels que les transformateurs électriques;
- Le marbre fini, le granit fini;
- Les produits de plastique finis, les articles de plastique finis pour ménages;
- Les produits de la robinetterie;
- Tapis...

A cet effet, il est demandé aux Banques de bien vouloir veiller à la mise en œuvre de ces instructions.

Veuillez croire, Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux, à mes sincères salutations.




Rachid BELAÏD
Délégué Général